

À mon avis, il faut régler par une mesure législative fédérale appropriée et, étape par étape, la question autochtone. Quand nous serons enfin prêts, nous inscrirons ces principes dans la Constitution.

Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones devra comporter des balises, comme on le soulignait dans notre «Rapport sur le renouvellement de la Constitution»:

[...] toute nouvelle disposition relative au droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale [...] doit indiquer que le droit est inhérent de nature, circonscrit en portée et souverain dans sa sphère.

[Français]

Que faire d'ici l'élection québécoise? Que faire d'ici le référendum si jamais le Parti québécois remportait la victoire aux urnes? L'heure n'est plus aux offres globales d'amendements constitutionnels de la part du fédéral. Ces tentatives avaient leur mérite en leur temps. Aujourd'hui, le problème se présente sous un jour nouveau.

À mon avis, l'heure est aux ententes administratives. Ce n'est que lorsque nous aurons expérimenté certains arrangements dans le domaine du partage des pouvoirs que nous pourrions parler d'amendement constitutionnel et régler ce problème. Il nous faut expérimenter d'abord. Le fédéralisme renouvelé ne se fera pas en un jour. Mais c'est dès maintenant qu'il faut commencer à le mettre en marche. Il faut démontrer que le procès du fédéralisme n'est pas terminé.

Les Québécois resteront fidèles au fédéralisme si notre système démontre en pratique qu'il peut répondre à leurs besoins.

Le Québec a fait depuis 1867 de grands progrès qu'il serait injuste de nier. Où a-t-il donc acquis sa force actuelle sinon à l'intérieur d'un régime fédéral? Rester ou quitter, telle est la question qui pourrait être posée bientôt. Il faut démontrer, des deux côtés de cette Chambre, qu'il est de l'intérêt des divers éléments qui composent notre pays de demeurer et d'œuvrer ensemble.

[Traduction]

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, c'est la première fois depuis ma nomination au Sénat que je me sens l'énergie de prendre part à l'adresse en réponse au discours du Trône.

Civilité — «civility» — *civilitas*. La plupart des sénateurs se souviendront que le devoir qui avait été confié à cette très vieille institution, le Sénat, dont nous arborons fièrement le nom, était d'apporter une certaine civilité à la vie publique. Nous nous rappelons tous les peines rigoureuses infligées en cas d'échec. D'aucuns prétendent que ces derniers temps, au moins, le Sénat a souffert d'une perte de mémoire à court terme. Quel plaisir donc, honorables sénateurs, d'entendre ces paroles de civilité apaisante sorties de la bouche de nos leaders respectifs, au moment d'aborder cette nouvelle législature sans précédent, il faut l'avouer.

Pour commencer, j'aimerais rendre hommage au nouveau Président. Salut à la troïka des dirigeants de la partie gouvernementale et de l'opposition. Puissent-ils chacun reconnaître les efforts accomplis par leurs prédécesseurs. De

notre côté, rappelons au public et à nos dirigeants que ceux qui pourraient atteindre aux nobles sommets du Sénat en redescendent tôt ou tard pour rejoindre les rangs de leurs confrères à la Chambre, déchirés et usés par leur expérience en haut lieu, pour reprendre au Sénat les fonctions rajeunissantes et revigorantes aux côtés de leurs pairs plus assidus.

Honorables sénateurs, aujourd'hui, nous nous trouvons de tous les côtés de la Chambre, tapis devant une géographie politique nouvelle, enveloppés dans une distorsion du temps plutôt singulière dans l'histoire de notre pays. Je me suis plongé récemment dans les énormes volumes de Mason Wade sur l'histoire du Canada rédigée du point de vue des Canadiens français pour voir si, à un moment quelconque de notre histoire, depuis la Confédération, il s'était produit une situation parallèle à celle que nous vivons actuellement. L'histoire se répétait-elle? Avions-nous des leçons à tirer? Malheureusement, je n'ai découvert aucun précédent.

•(1610)

Le discours qu'on entend dans l'autre Chambre peut nous sembler répétitif, mais il y a, pour la première fois, des dissidences au sujet de l'avenir du Canada. La démocratie représentative au Parlement a un visage à la fois nouveau et étrangement différent.

Pour la première fois depuis la Confédération, nombreux sont ceux qui siègent à l'autre endroit et qui ne partagent pas notre vision de l'unité canadienne. Entre-temps, même si, au Sénat, nous partageons tous la même vision d'un Canada uni, nous ne nous entendons pas toujours sur les priorités, le processus, les règles de base et même les limites du territoire que nous voulons qu'un Canada uni occupe.

De propos délibéré ou non, la population a élu à l'autre endroit un groupe de députés tout à fait différents des sénateurs. Que peut nous apporter cette mésalliance plutôt curieuse? Serons-nous plusieurs à parler au nom d'une même région? Aurons-nous l'oreille d'une population sceptique? J'ai l'impression que les sénateurs, du fait qu'ils représentent les différentes régions du pays, se feront les défenseurs d'un Canada uni, tout en reconnaissant leurs limites politiques très fragiles.

Nous demandera-t-on, pour un certain temps, de ne pas nous en tenir à notre rôle de Chambre de second examen objectif? Dans le nouveau contexte politique, nous pourrions peut-être suppléer au rôle de la Chambre basse, en diagnostiquant de façon claire, plus précise et plus rationnelle les causes des problèmes internes et externes qui affligent le Canada.

Voilà, à mon avis, ce que le Sénat pourrait accomplir dans les mois qui viennent. Si notre raisonnement est correct, nous pouvons espérer être entendus par la population, attirer l'attention de nos concitoyens et gagner la sympathie des Canadiens qui sont à la recherche d'une vision claire et d'un leadership rationnel dans un monde où règnent l'instabilité économique et l'incertitude. Y a-t-il un mouvement organisé qui suscite et alimente l'agitation qui secoue actuellement le monde?

En 1849, Benjamin Disraeli, alors leader de l'opposition au Parlement britannique, a critiqué le ministre des Affaires étrangères le plus chevronné et le plus illustre de l'Angleterre, lord Palmerston, en raison, comme Disraeli l'a dit, de son «obsession pour les nouvelles doctrines de la nationalité qui causent des divisions».